

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023

L'an 2023, le 13 avril à 11h00, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la Salle 2 Carrer de la Font Vella 66320 Rodès sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 5 avril 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

| | | |
|---------------------------------------|---------------------|---|
| PMMCU | Présents | Mmes Cécile MARGAIL - MM. Jean-Luc GAMEZ - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Alain TROUSSEU |
| | Absents et suppléés | M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE - M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ |
| | Absents et excusés | Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS - Patrick GOT - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES |
| C. C. DES ASPRES | Présent | M. Jérôme DE MAURY |
| | Absent et excusé | M. Bernard LEHOSSINE |
| C. C. ROUSSILLON CONFLENT | Présents | MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH |
| | Absent et excusé | MM. René LAVILLE - Gérard SOLER |
| C.C. CONFLENT CANIGOUE | Présents | MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT |
| C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE | Présente | Mme. Joëlle ESTALA METOIS |
| | Absent et suppléé | M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET |
| C.C. PYRENEES CATALANES | Absent et excusé | M. Jean-Pierre ASTRUCH |
| C. C. PYRENEES CERDAGNE | Présent | M. Christian PALLARES |
| C.C.HAUT VALLESPYR | Absent et excusé | M. Alain MALIRACH |

Participaient également à la séance :

M. Fabrice CAROL – Directeur général des services
Mme Christel RICART – Comptabilité -RH
Mme Pascale FAUS – Secrétariat Général

- Quorum : 19 délégués Présents 18 délégués.
- « Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2023 à 17h30 – salle du Conseil Municipal – Mairie de Saint-Félicien d'Avall, le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités, délibère quel que soit le nombre de membres présents ».
- Ouverture de la séance à 11h00
- Monsieur Pierre PARRAT. Président, remercie M. Marc BIANCHINI pour son accueil au sein de sa commune.
- Il excuse le comptable public, monsieur Gérard LE BEHEREC, et accueille M. Didier MONZIOLS conseiller auprès des collectivités au sein de la trésorerie municipale de Perpignan.
- Il remercie les membres du comité pour leur présence.
- Pouvoirs : Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Gilles GUILLAUME - M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT - M. Fabrice TIGNERES à M. Jérôme DE MAURY
- Le comité désigne comme secrétaire de séance : Mme Joëlle ESTELA-METOIS

- I. **D 2023.15 - Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13.13.2023**
 - adopté à l'unanimité.
- II. **D 2023.16 - Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientation budgétaire 2023**
 - adopté à l'unanimité.

III. **Délibérations**

D 2023.17 – Vote du Budget Primitif 2023

Rapporteur : Mr. Alain TROUSSEU, premier vice-président délégué aux finances.
M. Alain TROUSSEU 1^{er} vice-président qui présente le projet de Budget Primitif 2023 construit conformément aux éléments présentés et validés lors du DOB 2023. Les commissions travaux et le bureau ont également participé à définir les priorités.

Synthèse sur les recettes de fonctionnement : 4 614 510.32 €

Il est précisé que l'intégralité des contributions des EPCI est perçue en recettes de fonctionnement et que la section d'investissement est alimentée par virement. Les participations totales des EPCI 2 152 878.83 € comptent également le versement par voie conventionnelle de 285 000 € de la part de PMMCU (95%) pour l'opération chenal vert et 9 000 € de la convention relative au déversement des eaux pluviales, à cela s'ajoute 57 288.11 € de FCTVA et 141 733.24 € de subventions soit un montant de recettes réelles de 2 351 900.18 €. Le résultat reporté s'affiche à 2 262 610.13 €

Synthèse sur les dépenses de fonctionnement : 4 614 510.32 €

En dépenses, le total des dépenses réelles s'élève à 1 838 687.79 € qui se décomposent comme suit : 778 862.08 € au chapitre 011, 825 000.00 € au chapitre 012, 50 050.00 € au chapitre 65, 69 775.71 € au chapitre 66, 15 000.00 € au chapitre 67 et 100 000.00 € en dépenses imprévues. Il est rappelé que près de 58% du chapitre sont consacrés à l'entretien du patrimoine hydraulique.

A cela s'ajoute des dépenses d'opérations d'ordres pour 2 775 822.53 €, soit un virement à la section d'investissement pour 2 501 832.62 € auquel s'ajoute 273 989.91 € pour les dotations aux amortissements.

Synthèse sur les recettes d'investissement : 4 626 889.91 €

Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 501 832.62 €, à cela s'ajoute 273 989.91 € pour les dotations aux amortissements. Par ailleurs 845 340.77 € de RAR de subventions, 205 706.95 € de FCTVA, 279 743.20 € de subventions 2023 et l'excédent reporté pour 520 276.76 €.

Synthèse sur les dépenses d'investissement : 4 626 889.91 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent comme suit : 145 000 € de dépenses imprévues, 144 266.82 € aux chapitres 20, 21 et 23 hors opérations, et 2 683 526.00 € en total d'opérations d'équipements. A cela s'ajoute 1 037 917.84 € de RAR dépenses d'investissement, 288 479.86 € pour les emprunts, et un besoin en financement reporté pour 327 699.39 €.

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | | II |
|--------------------------------------|--|---|---|
| VUE D'ENSEMBLE | | | A1 |
| FONCTIONNEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 4 474 143,24 | 2 351 000,19 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 140 367,08 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 2 262 610,13 |
| = | | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3) | 4 614 510,32 | 4 614 510,32 |
| INVESTISSEMENT | | | |
| | | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) | 3 261 272,88 | 3 781 549,14 |
| + | | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 1 037 917,84 | 845 340,77 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 327 699,39 | (si solde positif) 0,00 |
| = | | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 4 626 889,91 | 4 626 889,91 |
| TOTAL | | | |
| | TOTAL DU BUDGET (3) | 9 241 400,23 | 9 241 400,23 |

Aucune observation, le Budget Primitif est mis au vote,
Après délibéré, les membres présents ont voté le Budget Primitif de l'exercice 2023.
Résultat du vote : Pour : 21 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.18-25 – Contributions des EPCI 2023

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} vice-président en charge des finances.
Les contributions sont calculées en fonction des dépenses prévues par le comité pour chaque exercice budgétaire. Ainsi, pour 2023 elles sont arrêtées à :

| EPCI | CONTRIBUTIONS 2023 | | | 2022 pour mémoire |
|--------------|--|-------------------------|-----------------------|-------------------|
| | Total Fonctionnement | Total Investissement | Total 2023 | |
| PMMCU | 1 016 387,43 € | 361 467,22 € | 1 377 854,65 € | 1 705 786,48 € |
| C3SM | 25 125,87 € | 49 310,36 € | 74 436,23 € | 75 963,85 € |
| Rous. Conf. | 108 154,49 € | 79 122,50 € | 187 276,99 € | 189 271,97 € |
| Aspres | 49 867,33 € | 21 028,55 € | 70 895,88 € | 71 643,69 € |
| Confl. Can. | 70 055,57 € | 58 348,00 € | 128 403,57 € | 125 742,12 € |
| Pyr. Cat. | 18 695,71 € | 0,00 € | 18 695,71 € | 18 695,71 € |
| Pyr. Cerd. | 877,22 € | 0,00 € | 877,22 € | 877,22 € |
| Haut Vall. | 438,60 € | 0,00 € | 438,60 € | 438,60 € |
| Total | 1 289 602,22 € | 569 276,63 € | 1 858 878,85 € | 2 188 419,64 € |
| | PMM Voie conventionnelle (chenal vert) | | 285 000,00 € | |
| | Participations totale à percevoir pour 2023 | | 2 143 878,85 € | |

Aucune observation, les contributions sont mises au vote
Après délibéré, les membres présents : ont voté les contributions 2023 pour chaque EPCI.

Délibérations adoptées à l'unanimité

D 2023.26 - Ajustement de l'AP/CP - Aménagement du Boulès

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} vice-président en charge des finances.

Par délibération n°2021.22 en date du 6 avril 2021, l'AP/CP n°1 pour l'opération du Boulès a été mise en place. Un retard significatif a été pris sur le planning prévisionnel en raison des concertations et autres négociations nécessaires avec les parties prenantes, riverains ou l'EPCI Roussillon Conflent qui finance l'opération à hauteur de 95% (Article 14.4 des statuts du SMTBV). En concertation avec les parties, le SMTBV a décidé de réévaluer ce projet au regard de solutions alternatives. Une étude complémentaire d'aide à la décision a été commandée dont les résultats sont attendus en mai 2023. A l'issue de cette étude, le syndicat sera en mesure de se prononcer sur la poursuite ou non de cette opération, sur l'élaboration d'une nouvelle opération et sur le devenir des digues existantes. L'autorisation de dépenses pour l'année 2023 est 0 € TTC.

| Montant des AP | | | | | |
|-----------------|---|------------------------------|--|----------------|------------------------------------|
| Montant initial | Révisions antérieures à l'exercice 2023 | Révisions de l'exercice 2023 | Révisions postérieures à l'exercice 2023 | Total cumulé | Montant disponible pour engagement |
| 4 955 663,20 € | -97 546,80 € | -58 106,40 € | 0,00 € | 4 800 000,00 € | 4 716 000,00 € |

| Montant des CP | | | | | | | |
|----------------|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------------|
| CP antérieurs | CP ouverts sur 2023 | CP réalisés sur 2023 | Restes à financer 2024 | Restes à financer 2025 | Restes à financer 2026 | Restes à financer 2027 | Restes à financer après 2027 |
| 84 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 200 000,00 € | 170 000,00 € | 2 100 000,00 € | 1 000 000,00 € | 1 246 000,00 € |

Monsieur Alain DOMENCH précise que ce dossier est très sensible, demande une analyse poussée permettant de rallier et fédérer l'ensemble des parties prenantes.

Aucune observation, l'AP/CP est mis au vote.

Après délibéré, les membres présents ont adopté l'ajustement de l'AP/CP - Aménagement du Boulès.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.27 - AP/CP : Maitrise d'œuvre : suivi des études complémentaires du projet de restauration du lit de la Têt

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} vice-président en charge des Finances.

Afin d'assurer l'adéquation entre poursuite des investigations, arbitrages politiques et besoins financiers (y compris pour les recettes / dossiers de subventions) du projet de restauration du lit de la Têt une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) est proposée.

Bilan de synthèse AP

3 - MOE Suivi des études complémentaires OP 112002

| | Montant en AP | | | Montant en CP | | | |
|-------------------------------|----------------|--------|----------------|----------------|--------|---------|------------|
| | Ouvert | Engagé | Disponible | Prévisionnel | Ouvert | Réalisé | Disponible |
| TOTAL | 3 168 000,00 € | 0,00 € | 3 168 000,00 € | 3 168 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2023 | 3 168 000,00 € | 0,00 € | | 250 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 112002 - MOE SUIVI DES ETUDES | | 0,00 € | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2024 | 0,00 € | 0,00 € | | 972 666,67 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 112002 - MOE SUIVI DES ETUDES | | 0,00 € | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2025 | 0,00 € | 0,00 € | | 972 666,67 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 112002 - MOE SUIVI DES ETUDES | | 0,00 € | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 2026 | 0,00 € | 0,00 € | | 972 666,66 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| 112002 - MOE SUIVI DES ETUDES | | 0,00 € | | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |

Il y a lieu de prendre du recul sur cette opération. Ce dossier qui porte sur 13 km va mobiliser le syndicat pendant plusieurs années et va engendrer un coût financier colossal puisque l'on parle d'un million par km traité. En ce sens, le bureau d'études doit proposer d'autres solutions intégrant l'impact des cours d'eau qui arrivent dans la Têt, l'accentuation de l'érosion, et le rapprochement de la nappe du pliocène et du lit de la Têt.

Monsieur Alain DOMENECH insiste sur la nécessité d'une étude fine afin d'apprécier au mieux la faisabilité du projet, la nature des travaux et la rationalisation des coûts.

Monsieur Jérôme DE MAURY précise que ce projet peut évoluer avec le rendu de l'étude Eau-rizon 70 et qu'il ne faut pas perdre de vue que la Têt est un fleuve méditerranéen et qu'il est susceptible de s'assécher.

Aucune observation, l'AP/CP est mis au vote.

Après délibéré, les membres présents ont voté la création de l'AP/CP, pour la maîtrise d'œuvre de suivi des études complémentaires du projet de restauration du lit de la Têt.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.28 - AP/CP : Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} vice-président en charge des finances,

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Syndicat, met en œuvre des travaux d'Intérêt Général. L'objectif de ces travaux est d'œuvrer à la restauration et à l'entretien de la végétation bordant les cours d'eau, à l'amélioration de l'état des ripisylves et à la stabilisation des berges du cours d'eau (diminution du risque d'embâcle). Ainsi, afin de maîtriser les dépenses d'investissement et de les répartir dans le temps pour éviter la mobilisation prématurée des crédits tout en définissant un volume maximal de crédits engagés à l'opération, Il est proposé au comité syndical de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur la création de l'AP/CP

| | Montant en AP | | | Prévisionnel | Montant en CP | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------|
| | Ouvret | Engagé | Disponibles | | Ouvret | Réalisé | Disponibles |
| TOTAL | 600 000.00 € | 0.00 € | 600 000.00 € | 600 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 2023 | 600 000.00 € | 0.00 € | | 200 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 230104 - PPREV RESTAURATION | | 0.00 € | | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 2024 | 0.00 € | 0.00 € | | 200 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 230104 - PPREV RESTAURATION | | 0.00 € | | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 2025 | 0.00 € | 0.00 € | | 200 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| 230104 - PPREV RESTAURATION | | 0.00 € | | | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |

Aucune Observation, l'AP/CP est mis au vote.

Après délibéré, les membres présents ont approuvé la création de l'AP/CP, pour le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.29 - Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial Principal

Rapporteur : M. Jérôme DE MAURY, 4^{ème} vice-président

Conformément au tableau d'avancement 2023 proposé par le CDG66, et au rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté lors du débat du 13 mars 2023, il est proposé de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à compter du 01.06.2023 pour permettre l'avancement d'un agent. L'agent sera placé sous l'autorité et la responsabilité du président. L'inscription des crédits nécessaires sera faite sur les budgets correspondants.

Monsieur le Président précise que cet avancement de grade n'a aucune incidence sur la masse salariale, il s'agit de la progression normale de carrière.

Aucune Observation, la création de l'emploi est mise au vote.

Après délibéré, les membres présents ont approuvé la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à compter du 01.06.2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.30 - Plan de valorisation du patrimoine foncier en général et dans le cadre de l'implantation et l'exploitation de fermes solaires par des producteurs d'énergie photovoltaïque en particulier

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Le SMBVT, est propriétaire /affectataire de grandes unités foncières dont une majorité est aménagée en bassin de rétention des eaux dans le cadre de la protection contre les inondations. Ces zones sont de plus en plus convoitées par les producteurs d'énergie photovoltaïque dont les techniques actuelles permettent d'aménager des fermes solaires compatibles avec la fonction première de ces bassins de récupération et stockage des eaux. Il est proposé dans ces conditions que le Syndicat initie un plan de valorisation de son foncier en proposant, ouvrage par ouvrage, aux producteurs d'énergie photovoltaïque, de pouvoir déployer des fermes solaires compatibles avec la fonction de récupération et stockage des eaux de ces bassins. L'élaboration de ce plan de valorisation, puis l'analyse des projets, seront confiés aux membres de la commission thématique "eau & énergie" à laquelle sera associé un représentant de l'EPCI concerné territorialement. Le cas échéant la CAO (commission d'appel d'offre se ra mobilisée autant que nécessaire). Monsieur le président est convaincu par cette de valorisation du patrimoine qui constitue par ailleurs une source de financement. Le SMTBV dispose d'ores et déjà de 3 bassins de 15 ha typiquement disponibles et il est proposé de travailler cette stratégie de valorisation sur l'ensemble du patrimoine.

M. Yves PELLET s'interroge sur la surface planchée nécessaire ? Environ 4 ha.

M. Marc BIANCHINI précise que la rémunération est d'environ 5 000 € / ha pour des projets

M. Michel PEREZ propose d'étudier la possibilité de mutualiser les superficies.

M. Daniel ASPE souligne que la rentabilité pour les porteurs de projets s'entend autour de 1 ha / 1 km de raccordement.

Le plan de valorisation du patrimoine est mis au vote

Après délibéré, les membres présents :

Ont approuvé la mise en œuvre du plan de valorisation de son foncier ;

Ont conféré tout pouvoir à la commission thématique « eau et énergie » à laquelle sera associé un représentant de l'EPCI concerné territorialement pour l'élaboration de ce plan de valorisation et l'analyse des projets.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023. - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat avec le CEN Occitanie pour la mise en œuvre des mesures compensatoires du chenal vert

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Un plan de gestion élaboré sous maîtrise d'ouvrage PMMCU a été validé (arrêté) par la DREAL en décembre 2022 concernant les mesures compensatoires devant être respectées en phase travaux et au delà, sur 30 ans dans le cadre des aménagements du chenal vert. Ce plan porte sur une surface de 14.99 Ha repartis en 2 blocs de 8 parcelles en bord de Têt sur la commune de Sainte Marie. Pour mener à bien cette opération, **il est proposé d'établir** une convention de partenariat avec le CEN Occitanie, association agréée à la **préservation d'espaces naturels et semi-naturels** en Occitanie, pour assurer les missions suivantes :

- Mise à niveau du plan de gestion environnemental des espaces naturels identifiées comme accueillant les mesures compensatoires du projet, validé par la DREAL
- Réalisation du plan de gestion par la mise en œuvre successive des actions de réhabilitation puis d'entretien des milieux naturels liés à la préservation de la biodiversité.
- Mise en œuvre des suivis scientifiques de l'efficacité des mesures compensatoires.

Aucune Observation, le projet de convention avec le CEN Occitanie est mis au vote.

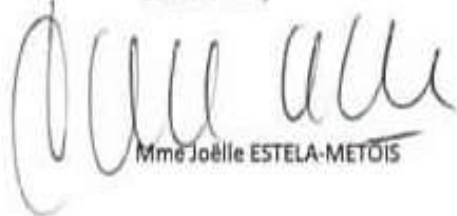
Après délibéré, les membres présents ont approuvé le projet de convention de partenariat avec le CEN.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'auditoire, la séance est levée à 12h30.

Les membres sont invités à assister à la Commission Eau de l'après-midi, consacrée à la problématique sécheresse / eau, **précisant qu'il appartient au SMTBV d'apporter des solutions à court termes dans un premier temps puis à moyens et longs termes aux services de l'Etat démunis face à cette situation inédite.**

Monsieur le président convie l'assemblée à partager le buffet déjeunatoire préparé et servi par la mairie de Rodès.

La secrétaire,

Mme Joëlle ESTELA-METOIS

Le président,

M. Pierre PARRAT